

Communiqué de presse
15.06.2019

L'ADEME ÎLE-DE-FRANCE ET LA RÉGION LANCENT UNE NOUVELLE SESSION DES APPELS A PROJETS CHALEUR RENOUELABLE : GÉOTHERMIE PROFONDE - CHAUFFERIE BIOMASSE - GÉOTHERMIE DE SURFACE ET POMPES À CHALEUR - BOUCLES D'EAU TEMPÉRÉE - RESEAUX DE CHALEUR ALIMENTÉS PAR DES ÉNERGIES RENOUELABLES OU DE RÉCUPÉRATION

Le territoire francilien dispose de potentiels importants de développement de la chaleur renouvelable et des réseaux de chaleur. Afin d'accompagner la réalisation des opérations les plus pertinentes et de contribuer à la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et de la stratégie énergie climat du Conseil Régional, la Région et l'ADEME Ile-de-France lancent conjointement une session d'appels à projets « chaleur renouvelable ».

Cette année, les opérations éligibles sont les suivantes :

- **Géothermie profonde,**
- **Chaufferie biomasse,**
- **Géothermie de surface et pompes à chaleur,**
- **Boucles d'eau tempérée,**
- **Réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération.**

Les projets lauréats seront, après analyse technique et économique, accompagnés financièrement par des subventions du Fonds chaleur¹ et/ou des aides régionales.

La priorisation des énergies renouvelables en Île-de-France

La région Île-de-France est marquée par un fort potentiel géothermique dans certaines zones du territoire. Ainsi, conformément à la logique de planification énergétique proposée par EnR choix, **les porteurs de projet sont encouragés à exploiter la ressource géothermique et la valorisation de la chaleur fatale, dès que celles-ci sont disponibles et valorisables**, notamment afin de ne pas pénaliser le développement de chaufferies biomasse dans les territoires où ce potentiel est moindre (disponibilité et durabilité de la ressource).

¹ **Le dispositif du Fonds Chaleur** est un outil de financement des investissements dans la production et la distribution de la chaleur renouvelable. Les subventions apportées permettent de baisser le prix de la chaleur pour les abonnés tout en maintenant une rentabilité acceptable pour les opérateurs énergétiques. **Sur la période 2009/2017, 200 M€ d'aides du fonds chaleur ont été mobilisés et plus de 2 000 M€ d'investissements auront été réalisés.** Par ailleurs, la hausse de 50% du Fonds Chaleur permettra d'intensifier les dynamiques des filières renouvelables en Ile de France.

La qualité de l'air, un enjeu de santé publique majeur en Île-de-France

L'Île-de-France est couverte par un plan de protection de l'atmosphère adopté en mars 2013 et révisé en 2018. Il contient des mesures de réduction des émissions (particules, NOx, etc.) renforcées et différenciées en fonction de zonages. **Les chaufferies industrielles ou collectives, pour bénéficier des aides de la Région et de l'ADEME, doivent justifier de leur exemplarité concernant les émissions atmosphériques liées à la combustion et à la logistique relative à l'approvisionnement au regard du plan de protection de l'atmosphère.**

Par ailleurs, la Région a adopté en juin 2016 le plan pluriannuel « Changeons d'air en Île-de-France ». Ce plan décline de manière transversale et opérationnelle les actions de la Région pour améliorer la qualité de l'air au travers des compétences régionales en matière notamment d'aménagement, de transports, d'énergie, de logement, de formation, de développement économique et d'innovation. Une des mesures importantes de ce plan est le lancement d'un fonds « *air-bois* » en Île-de-France, **en partenariat avec l'ADEME**, permettant d'accompagner le remplacement des équipements de chauffage individuel au bois anciens par des équipements modernes moins émetteurs de polluants atmosphériques.

Bilan de la session 2018 de l'AAP Chaleur renouvelable

32 projets ont été financés, représentant plus de 19 millions d'euros de subventions du Fonds Chaleur, 14 millions d'euros de soutien du Conseil Régional et près de 137 millions d'investissements. Aussi, cette année, 41 000 ml de réseau de chaleur et 268 000 MWh EnR&R supplémentaires ont été financés en Île-de-France.

>> Ainsi, depuis 2009, c'est plus de 200 projets de chaleur renouvelable qui ont été financés par la Région et l'ADEME Ile-de-France pour un montant d'aide supérieur à 200 millions d'euros.

EXEMPLES DE PROJETS ACCOMPAGNÉS EN 2018 :

- Récupération de chaleur sur Datacenter pour le quartier Chapelle Internationale à Paris,
- Création d'un doublet de géothermie profonde à Vigneux-sur-Seine,
- Création d'une chaufferie biomasse pour une ZAC à Bondoufle,
- Création d'un réseau de chaleur urbain alimenté par des pompes à chaleur géothermiques à la ZAC Cœur Université à Nanterre.

Calendrier des appels à projets

>> Les pré-candidatures sont obligatoires et peuvent être déposées jusqu'au mardi 9 juillet 2019 à 15h00.

>> Les candidatures devront quant à elles être déposées au plus tard le mardi 5 novembre 2019 à 15h00.

>> Une réunion d'information est prévue le jeudi 26 septembre 2019 après-midi à Paris.

Les modalités des appels à projets et les dossiers de pré-candidature sont disponibles sur le site suivant :

<https://ile-de-france.ademe.fr/actualite/appels-projets>

Contact presse Région Île-de-France : 01 53 85 66 45 – servicepresse@iledefrance.fr
Contact presse ADEME : Tiphaine Armand : 01 58 47 88 74 – tiphaine.armand@havas.com

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. www.ademe.fr

LA REGION EN BREF

Depuis 2014, la Région est chef de file concernant les actions liées à l'énergie et au climat. Elle impulse les politiques publiques sur le territoire francilien et définit les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics sur ces compétences afin d'assurer la coordination. C'est dans cet esprit que la Région a voté le plan pluriannuel « Changeons d'air en Île-de-France » en juin 2016 et sa « stratégie énergie-climat en juillet 2018 ». www.iledefrance.fr